



E D I T O

## Un bon patron ou la note...

Comment tordre le cou aux critiques endémiques et parfois populistes qui stigmatisent depuis dix ans au bas mot les carences pédagogiques de l'école neuchâteloise lorsque les enfants passent du pupitre à l'atelier? Comment contrer les remarques acerbes des milieux professionnels et d'une frange parentale contre certaines influences de l'orientation scolaire et valoriser aussi l'intelligence manuelle lorsque les voies académiques sont inaccessibles?

En un tournemain bien sûr, la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle ne saurait lever tous les doutes et sauter par-dessus tous les obstacles; mais elle a le mérite aujourd'hui de clarifier et de hiérarchiser les rôles de tous les acteurs engagés pour assurer l'égalité des chances à la fin de l'adolescence.

L'arsenal législatif voté par un Grand Conseil debout comme un seul homme a un fil conducteur: interdire avec plus d'intensité qu'auparavant le caniveau aux jeunes adultes! De toutes les forces, il s'agira d'intégrer, de former et de qualifier le blé professionnel en herbe, non plus d'en séparer l'ivraie du bon grain.

Formation initiale et élémentaire, reconnaissance des valeurs pratiques de l'apprentissage dual, subventions politiques décortiquées au nom de la transparence financière: rien n'est ignoré des paramètres d'action et de gestion pour consacrer dans la même ligue des champions de la formation professionnelle la volonté des partenaires publics et privés.

Notre organisation patronale, qui s'inscrit dans cette philosophie partagée par les organisations du monde du travail, est au chevet de la relève professionnelle depuis des lustres. Elle ajoute aux dispositions en place un volet promotionnel important et régulier. Chaque année, elle sort de ses murs et rencontre élèves et parents du secondaire I pour une sensi-

bilisation juste aux réalités économiques du troisième millénaire. Elle ne cache ni la dure vérité des métiers de l'artisanat ni l'effort comportemental à fournir alors qu'une école à plein temps prolonge parfois le douillet confort d'adolescents ouâtés.

Elle sera présente au mois de septembre prochain lorsque le cœur de la capitale battra la chamade des métiers à apprendre et à comprendre.

Nous serons tous à Neuchâtel pour démontrer qu'un jeune, aussi défavorisé soit-il, peut réussir une carrière époustouflante avec de la volonté et de la ténacité. L'atout des métiers de l'artisanat? Il est double: personne ne chôme et le critère scolaire n'est plus prioritaire pour réussir.

Un bon patron vaudra toujours mieux qu'une bonne note pour celles et ceux qui n'ont pas d'avenir académique.

**Jean-Claude Baudoin**

Directeur du Bureau Neuchâtelois des  
Métiers du Bâtiment, Colombier

# Reconnaissance de l'expérience professionnelle (Validation des acquis)

Avec l'introduction des nouvelles lois fédérale et cantonale sur la formation professionnelle, les procédures de qualification se présentent avec de nouveaux visages. Les examens traditionnels restent bien sûr dans leur organisation habituelle avec des responsabilités partagées entre les associations professionnelles, les écoles et le service de la formation professionnelle.

L'article 41 s'est effacé avec l'ancienne loi pour faire place à l'article 32 de la nouvelle ordonnance fédérale: «Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification». La possibilité demeure donc de se présenter directement à une session d'examen.



La prise en compte des expériences professionnelles non formelles est un des grands progrès de la nouvelle loi. La procédure de reconnaissance et de validation des acquis expérientiels (RVAE) s'adresse aux personnes qui ne possèdent pas de qualification professionnelle reconnue mais ont acquis des compétences sur leur lieu de travail. Ces personnes vont traverser un processus de RVAE qui leur permettra de faire la preuve de leur savoir.

## Une plate-forme intercantonale de validation des acquis dans l'espace BEJUNEFRI s'est mise d'accord pour ce processus:

1. Le portail d'entrée: informations, conseils, reconnaissance personnelle, prise de conscience de l'individu de ses compétences. Nous souhaitons avoir un seul portail d'entrée qui garanti une unité de vue, une bonne connaissance du tissu de la formation professionnelle du canton, des lois et des compétences avérées dans le domaine de la RVAE ainsi que la capacité de sélectionner des personnes capables de réfléchir à leur propre pratique.
2. La démarche de bilan de compétences ciblées selon le titre visé, c'est l'identification des compétences développées dans le cadre des activités personnelles et professionnelles. Le dossier contient notamment les différents éléments du parcours scolaire et professionnel, les compétences identifiées et les preuves de celles-ci.

Les candidats s'engagent dans une démarche d'analyse détaillée de leurs activités et montrent comment elles ont été source d'acquisition de compétence. Ils doivent ensuite réussir un travail de synthèse en mettant en relation leurs compétences avec le référentiel de la profession concernée. Cette démarche demande un investissement important.

3. La vérification selon les modalités de la profession c'est l'évaluation des compétences par des experts de la profession concernée.

Les experts doivent être en mesure de faire une première évaluation sur dossier selon des critères pré-définis établis sur la base de l'ordonnance de formation et d'un référentiel de compétences.

Les experts doivent être reconnus par leurs pairs. Ils sont choisis sur la base de critères définis et suivent une formation spécifique qui est encore à prévoir et qui doit porter sur la particularité de l'évaluation des compétences et de l'expérience. On favorisera l'engagement d'experts qui fonctionnent déjà dans la procédure de qualification par voie formelle et qui sont membres des collèges d'experts.

En général, la validation des acquis ne permet d'obtenir qu'une partie d'un certificat ou diplôme. Elle requiert en conséquence des compléments de formation généralement dispensés par modules.

La validation finale est faite par une commission officielle qui reconnaît tous les acquis.

4. La certification est faite par le SFP qui est garant de la procédure.

## Les instruments utilisés dans la procédure de RVAE

- Ordonnance sur la formation professionnelle.
- Référentiel de compétences par métier, constitués sur la base des objectifs de formation tels que formulés dans les ordonnances sur la formation (grille d'évaluation). Ce référentiel doit être agréé par l'association professionnelle.
- Plan cadre pour la culture générale. Actuellement dans notre canton, se finalise un programme de culture générale par module spécialement prévu pour les adultes qui veulent entrer dans cette démarche.
- Dossier ciblé de compétence comme nous l'avons vu dans le point 2 de la démarche.

Les cantons romands s'interrogent actuellement sur un système commun qui permette une reconnaissance et une validation des acquis hors du canton de domiciliation car dans certaine profession, les demandes devraient être regroupées si leur nombre est restreint.

Il faut souligner que la prise en compte de l'expérience professionnelle dans les parcours de formation évite de refinancer des actions de formation et réduit le parcours de formation. C'est un facteur de motivation pour la personne qui se forme et pour les associations professionnelles.

**Maryse de Kaenel,**  
adjointe au chef du service  
Maryse.Dekaenel@ne.ch

Pour poursuivre les sujets, voici quelques sites: [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch) le site de l'OFFT  
[www.valida.ch](http://www.valida.ch) un système suisse de validation des acquis

# CHANCE06

La campagne nationale en faveur des places d'apprentissage chance06 est une initiative de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en coopération avec les partenaires de la formation professionnelle. Chance06 renforce les effets de mesures déjà existantes dans le domaine du marketing des places d'apprentissage.

Les objectifs de chance06 sont doubles, ils montreront d'une part, aux entreprises l'intérêt que représente la formation et d'autre part, ils sensibiliseront les jeunes et les entreprises formatrices à l'importance de l'offre documentaire et de conseil à leur disposition dans les cantons.

Concrètement, cette campagne se déroulera en plusieurs vagues, la première est la création du site Internet, [www.chance06.ch](http://www.chance06.ch). En ligne, depuis le 2 février 2006, cette plateforme a été conçue comme un véritable fil rouge et aide les entreprises proposant des places d'apprentissage à nouer rapidement les bons contacts sur place. Les jeunes accéderont à des offres d'information et de conseil des offices cantonaux de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle. Cette plateforme centralise uniquement des informations déjà existantes; elle répertorie des activités qui ont fait leurs preuves dans le domaine des places d'apprentissage. Cette première vague s'articule également autour de deux autres axes:

## Promotion de la vignette «entreprise formatrice»

En 2006, la vignette sera de nouveau remise aux entreprises formatrices en signe de reconnaissance pour leur disponibilité à assumer des tâches de formation, par le Service de la formation professionnelle. D'autres actions sont prévues qui visent à promouvoir la vignette dans le public.

## Concours

La personne découvrant une vignette doit la photographier et l'envoyer par voie électronique. La photo sera affichée sur [www.chance06.ch](http://www.chance06.ch).

Ensuite, chaque semaine, les utilisateurs désignent, par un vote, les trois meilleures photos et à la fin du concours, un jury récompense les dix meilleures photos. Le prospectus explicatif de ce concours vous est remis avec ce numéro.

## Isabelle Rohrbach

Service de la formation professionnelle  
Renseignements: Tél. 032 889 79 19,  
E-mail: [sfp@ne.ch](mailto:sfp@ne.ch)

## La Bourse neuchâteloise des places d'apprentissage

### Objectif

Afin d'établir une liste actualisée des places d'apprentissage disponibles, de faciliter le contact entre les entreprises qui offrent une place et les apprentis potentiels, l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) procède, depuis une vingtaine d'années, à une enquête auprès des entreprises formatrices et gère une bourse des places d'apprentissage accessible à un large public et aux jeunes en particulier.

### Calendrier de l'enquête

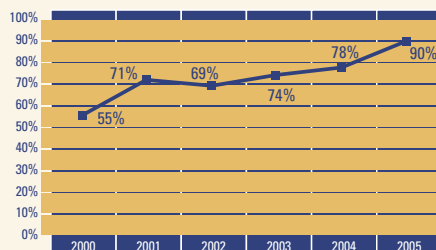
- **Mi-septembre:** envoi du formulaire à toutes les entreprises autorisées à former.
- **Début octobre:** publication des places offertes sur les sites [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).
- **Fin janvier:** 2<sup>e</sup> enquête auprès des entreprises qui n'ont pas encore répondu, n'étaient pas déterminées en septembre ou sont nouvellement autorisées à former.
- **Fin mars:** courrier à toutes les entreprises qui ont encore des places publiées sur le site. Les places non confirmées par les entreprises sont automatiquement désactivées le 30 avril.
- **Mi-juin:** contact téléphonique avec toutes les entreprises qui annoncent encore des places disponibles (cette ultime relance, pour mise à jour des données, a été introduite pour la première fois en 2005 dans le cadre du projet «mentoring», destiné à appuyer, dans leur recherche de places d'apprentissage, les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire).

### Evolution du nombre de places offertes depuis 2000

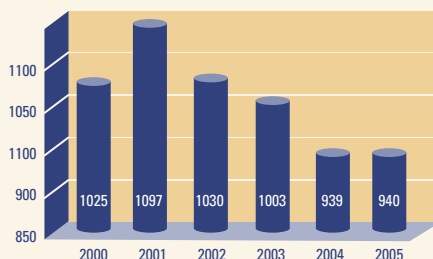
Les chiffres des tableaux ci-dessous sont relevés le 30 août de chaque année. Nous constatons une baisse de 14% de l'offre de places entre 2001 et 2005, avec une stabilisation entre 2004 et 2005.

Le taux de réponse à l'enquête, élevé (86% à 89%), montre l'excellente collaboration des entreprises formatrices neuchâteloises. Nous les en remercions vivement.

Evolution de la proportion des places offertes annoncées comme repouvues



Evolution des places d'apprentissage offertes au mois d'août.



### Résultats pour 2006

Au 6 mars 2006, 858 places offertes étaient recensées dont 589 étaient encore disponibles.

**Aïssa Labгаа**

Documentaliste cantonal de l'OCOSP

Pour tous renseignements complémentaires:

Aïssa Labгаа, documentaliste cantonal de l'OCOSP

Tél. 032 889 72 55, e-mail: [Aïssa.Labгаа@ne.ch](mailto:Aïssa.Labгаа@ne.ch)

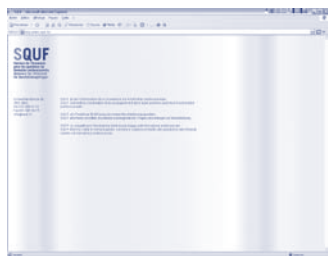
[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

Le site national de l'orientation est dédié à l'information sur les professions et les formations. On y trouve, de façon intégrée: des renseignements sur les places d'apprentissage, des fiches descriptives sur les professions, les formations dispensées par les écoles, les HES, les écoles polytechniques fédérales ou les universités. En 2005, il a reçu: 2'291'512 visites par 1'666'220 visiteurs. Parmi les pages les plus visitées, celle des places d'apprentissage arrive en 3<sup>e</sup> position (après celles des professions en allemand et en français).

## Quelques sites Internet qui valent le détour...



**www.alice.ch**  
Site de la fédération suisse pour la formation continue FSEA.



**www.squf.ch**  
Site du Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle. Sous la responsabilité de l'USAM et de l'UPS. Vise à aider les organisations du monde du travail à mettre en oeuvre la LPF.



**www.economiesuisse.ch**  
Site d'Economie Suisse, organisation faîtière des entreprises suisses.

## La mise à jour des places offertes est primordiale; nous comptons sur la collaboration des entreprises.

Nous saisissons chaque occasion pour rappeler aux entreprises l'importance de nous signaler toute modification dans leur offre de places d'apprentissage afin que nous mettions à jour, dans les plus brefs délais, les données publiées sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch). Ainsi ce média d'information sera plus crédible, plus apprécié par les jeunes et leurs parents. La mise à jour des données sert également les entreprises qui ne seront pas dérangées inutilement.



**Nouvelle juriste**  
**M<sup>me</sup> Florence Grueter Heger** a débuté au Service de la formation professionnelle le 1er février 2006, en tant que juriste à 50%. Elle succède à Mme Véronique Clivaz qui a rejoint le Secrétariat général du DJFS dès le mois de juillet 2005. Notaire de formation, M<sup>me</sup> Grueter Heger a travaillé depuis de nombreuses années à la SEC Suisse, secrétariat romand de la Société suisse des employés de commerce, dans le domaine du droit du travail.



**Nouvelle conseillère en formation professionnelle**  
Le 9 janvier 2006, le SFP a accueilli Chantal Morales de Montmollin, conseillère en formation professionnelle. Engagée à 50%, elle est chargée de la surveillance des apprentissages des domaines commerce, vente et médical dans les districts du Locle, Val-de-Ruz et Val-de-Travers.

## EN BREF

### Organes de la formation professionnelle: Conseil cantonal et commissions de domaines nommés!

Les membres du conseil cantonal et de certaines commissions de domaines ont été nommés par le Conseil d'Etat (Artistique et arts appliqués, Arts et métiers, Construction, Santé et social, Technique, Terre et nature, Formation continue).

Vous trouverez les listes des membres du conseil et des différentes commissions sur le site Internet du SFP: [www.ne.ch/formapro](http://www.ne.ch/formapro), rubrique organes.

### 8 professions en vidéos!

Réalisées par les élèves de 2<sup>e</sup> année de désigner de l'information de l'Ecole d'art, les vidéos d'une durée d'une minute sont dès à présent sur le site Internet [www.formapro.ne.ch](http://www.formapro.ne.ch). Ces vidéos, représentent des apprenants en pleine activité dans les professions d'assistant d'hôtel, cuisinier, ferblantier-installateur sanitaire, forestier-bûcheron, gestionnaire de vente textile et alimentation, gestionnaire d'intendance, monteur en chauffage et peintre en bâtiment.

### Nouvelle édition du manuel pour la formation en entreprise

Le classeur du formateur a été repensé, avec la mise en vigueur de la LPF. Ce nouveau classeur remplace le classeur «Manuel des maîtres d'apprentissage». Il comporte également un nouveau lexique de la formation professionnelle.

Edité par la conférence suisse des offices de la formation professionnelle, un exemplaire par entreprise formatrice sera distribué, gratuitement par l'OFFT, durant la semaine du 12 juin 2006. Vous aurez également la possibilité d'en commander des exemplaires supplémentaires, au prix de CHF 67.— l'exemplaire, à l'adresse suivante: [www.csfp.ch](http://www.csfp.ch).

### Nouvelle formule suisse du contrat d'apprentissage

Valable pour les contrats d'apprentissage de la rentrée 2006-2007, elle est disponible, en version électronique, sur le site [www.ne.ch/formapro](http://www.ne.ch/formapro) ou en version papier, auprès du Service de la formation professionnelle. [sfp@ne.ch](mailto:sfp@ne.ch) ou 032 889 69 40.

**Pour toutes vos remarques, questions ou demandes d'information:**  
tél. 032 889 69 40, [sfp@ne.ch](mailto:sfp@ne.ch), [www.formapro.ne.ch](http://www.formapro.ne.ch)  
[www.ne.ch/formapro](http://www.ne.ch/formapro)



**Bravo**  
Aux apprenant-e-s employé-e-s de commerce du CPLN qui ont décroché le 3<sup>ème</sup> prix du 1<sup>er</sup> concours national «Les élèves, les dettes et l'argent». Leur prix d'une valeur de CHF 1'000 leur a été remis le 24 janvier 2006, lors d'une cérémonie au Stade de Suisse, par Madame Christine Egerszegi, Conseillère nationale et en présence de Simon Amman, double champion olympique et de Monsieur Claude Janiak, président du Conseil national.